

N°785

06 Juin 2018

Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

Première marée

Le 26 Mai dernier, à l'appel de plus de 60 organisations associatives, syndicales et politiques (CGT, Solidaires, FSU, EELV, PCF, FI, NPA, Attac, FCPE, Syndicat des Avocats de France...), 190 manifestations ont eu lieu partout en France, contre la politique du gouvernement et pour « l'égalité, la justice sociale et la solidarité ». Elles ont réuni 280 000 personnes dont 80 000 à Paris.

Le piège de la récupération politique a été évité. Syndicats, partis politiques, et associations ont défilé « en dehors et à côté », agrégeant les motifs de mécontentements en une mosaïque accablante pour le gouvernement et à peine un an après l'élection présidentielle : cheminots, électriciens et gaziers, avocats, parents d'élèves, étudiants, retraités, zadistes, migrants, personnels hospitaliers et de la santé, postiers, fonctionnaires et salariés du privé, d'Air France ou encore de Carrefour...

Nos médias ne manquent pas de titrer sur les « dictateurs » qui sévissent aux quatre coins de la planète, mais quel gouvernement démocratiquement élu peut-il se vanter d'accumuler autant de mécontentements, dans d'aussi larges couches de la population et en aussi peu de temps ? Dans quelle démocratie toute opposition se voit-elle, au mépris de tout débat, systématiquement réprimée avec une telle violence ?

Après ces manifestations, la question de poursuivre les rassemblements du samedi est posée. Pour le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, « L'avenir nous le dira ». Mais le message qu'il en retient, vaut également pour les cadres de nos entreprises : « il y a la possibilité de faire autrement que de toujours gagner moins, toujours travailler plus au profit de quelques-uns ».



Branche Poste

L'emploi en question ?

Au courrier, le projet Diamant de déploiement d'un référentiel des conditions d'emploi, s'adressant aux encadrants n'est qu'un des aspects d'un projet bien plus vaste à La Poste.

De 400 critères de compétences, ce serait 100 critères, à l'horizon 2020, qui feront référence pour l'ensemble des métiers. Si nous le mettons en perspective avec les entretiens d'appréciations bien ancrés dans le paysage postal, c'est la remise en cause du positionnement sur les emplois dont il s'agit.

En effet notre emploi sera-t-il en adéquation avec les attendus de celui-ci ? Lors de notre entretien avec notre supérieur hiérarchique, notre employabilité sera « pesée » et validée aux vues des compétences détenues ou non en relation avec notre emploi tenu et s'il y a distorsion, quid de notre futur à La Poste ?

Agir pour ne pas subir !

Lors de la dernière commission de suivi de l'accord sur les conditions d'exercice du métier de conseil bancaire à La Poste, la CGT a porté le constat d'une autonomie des COBAS réduite à néant, laissant le champ à tous les dévoiements et à l'infantilisation.

Ajoutée à des dépassements horaires, qui demeurent la règle du fait d'une charge de travail excessive, c'est une situation de ras le bol profond qui s'ancre chez les conseillers.

Aussi, prétendre par un passeport « valoriser les compétences commerciales » dicit la direction, achève de retourner le piège sur les principaux intéressés comme un outil de pression supplémentaire.

Pour la CGT, le moment est venu, à partir de propositions alternatives, de travailler partout à la construction d'une action la plus large des conseillers sur leurs revendications.

Branche Télécoms

C'est pas une flèche !

ARCQ, Accord sur la Reconnaissance des Compétences et des Qualifications, que la CGT n'a pas signé, base la reconnaissance sur la polyvalence et la poly-compétence qui, selon les signataires, pallierait le manque de recrutement et satisfieraient les besoins de « l'agilité ».

Les cadres qui espéraient une promotion seront déçus car tout le monde sera au niveau opérationnel de son métier rénové.

Le ranking et la concurrence entre salariés caractérisent les nouvelles organisations du travail. Le diplôme, le statut et l'expérience ne suffisent plus pour être reconnu.

Ainsi, il faudrait accepter l'évaluation constante par ses managers, ses pairs, ses clients et ...par soi-même. Pour combattre cette schizophrénie, la CGT propose aux cadres d'Orange de la rejoindre.

Exigeons une vraie négociation !

L'accord salarial proposé par Orange n'étant pas à la hauteur des attentes des personnels, aucune organisation syndicale ne l'a signé, et une majorité d'entre elles a demandé la réouverture des négociations.

La direction répond par un Procès-Verbal de désaccord et une décision unilatérale... Curieuse façon de concevoir le dialogue social !

La CGT a publié une lettre ouverte au PDG d'Orange rappelant les gains de productivité supérieurs à 5%.

Elle y exige des augmentations collectives d'au moins 5% pour tous, un budget pour la suppression des écarts salariaux, notamment Femmes/Hommes et la poursuite des mesures de rattrapage et de reconnaissance, ainsi qu'un 13ème mois.

Signer la pétition sur le site CGT : www.cgtfapt-orange.fr



Fédération des Activités Postales et de Télécommunications CGT

Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

Échos

Inique

La cour d'appel de Paris a confirmé les peines de 3 à 4 mois avec sursis pour 3 employés dans l'affaire « de la chemise arrachée ». Un quatrième, relaxé en première instance a été condamné à 3 mois avec sursis.

Le jugement confirme les amendes de 500 €uros pour 8 autres prévenus pour « dégradations d'une grille ».

Ce jour-là, la direction devait officialiser la fermeture de plusieurs lignes aériennes et un énième plan de suppression de postes, 2 900 emplois étaient en jeu. Une saignée qui avait poussé l'intersyndicale à appeler à manifester à Roissy.

La colère a pris le dessus. L'avocate des employés considère que les preuves matérielles manquent « On ne voit rien sur les vidéos qui permet de constater que c'est bien eux, mais il fallait des coupables ».

Répression

Le mépris de Macron

Le 25 mai 2018, une action interprofessionnelle CGT a été menée pour la défense des Services Publics et contre les réformes du gouvernement. Cette action pacifique de 300 camarades devant le siège national de LREM visait à démontrer que la société ne peut se passer des Services Publics, et que les militants Cgt sont déterminés à défendre le Service Public. Deux de nos Camarades ont été placés en garde à vue après avoir été mis en joue et menottés.

Ils sont accusés d'un vol de camion benne, accusation totalement absurde que nous nions avec énergie.

Le gouvernement Macron méprise les lycéens, les étudiants, les salariés qu'il traite comme des hors la loi.

La CGT et ses organisations ne se laisseront jamais intimider et poursuivront la mobilisation coûte que coûte.

La violence de la police

Mardi 22 mai des lycéens et des étudiants ont occupé le lycée Arago de Paris pour tenir une AG contre la loi ORE et Parcoursup, contre la réforme du Bac et du lycée.

Evacués par la police, 101 personnes ont été interpellées et 40 déferés majeurs et 27 mineurs ont été libérés au fur et à mesure de leur passage devant le juge pour enfant, le procureur, ou placés sous contrôle judiciaire, certains après plus de 40 heures de garde à vue. Les seuls faits justifiant une telle répression sont l'intrusion dans un lycée public, sans effraction et sans dégradation avérée !

La CGT est solidaire des jeunes arrêtés dans le cadre d'une mobilisation collective. Elle demande au gouvernement de cesser cette répression inadmissible et d'entendre les revendications des jeunes et des salariés pour le maintien et l'amélioration du service public de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

International

Enfin, libre !

La CGT se félicite de la libération du président du syndicat sud-coréen KCTU (Korean Confederation of Trade Unions), le 21 mai dernier.

HAN Sang-guyn était incarcéré depuis plus de deux ans et demi pour avoir été considéré comme responsable des protestations massives contre les projets régressifs de lois du travail en Corée.

Solidaires avec les travailleur-euse-s Coréen-ne-s et leur organisation syndicale depuis le début de leur lutte, la CGT, ses organisations et ses militant-e-s se sont pleinement engagé-e-s dans les campagnes de solidarité pour sa libération.

La CGT renouvelle son soutien à la KCTU qui poursuit la lutte pour les droits syndicaux et la libération des militant-e-s qui restent emprisonné-e-s.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Inique (bis)

En 30 minutes le cas d'un cadre a été réglé au Tribunal des Prud'hommes.

Il a été licencié car ayant été déclassé dans ses fonctions, il a osé demander des explications et des précisions sur son futur emploi. Pire, l'employeur l'a licencié pour faute grave et insubordination ; il l'accuse de faire le malin (sic).

Le Tribunal a finalement requalifié le licenciement pour cause réelle et sérieuse.

Au-delà du verdict, on peut s'interroger sur le pouvoir de direction de l'employeur, renforcé par les ordonnances Macron, qui lui permet de déplacer les employés à son gré sans que celui-ci ne puisse l'interpeller sans risquer un licenciement.

Tout est fait pour que les cadres rentrent dans le rang et qu'ils obéissent !

Bel exemple de démocratie dans l'entreprise !

Social

Des points perdants

Le 17 Mai dernier, la CGT a abordé avec le haut-commissaire aux retraites, M. Delevoye, les dispositifs de solidarité (chômage, maladie, invalidité) actuellement inclus dans le système de retraite.

La rencontre a porté sur les problèmes que poseraient une transition des dispositifs d'un système par annuités à un système universel par points.

Sortir la solidarité de la retraite, comme le souhaitent les partisans de la retraite à points, c'est plonger des milliers de futurs retraités dans la misère.

M. Delevoye semble découvrir que quand on veut passer d'un système par annuités à un autre par points, il n'est pas juste nécessaire de transcrire des trimestres validés en nombre de points. L'absence d'objectifs sur le niveau de pension et les incertitudes sur le volume des dépenses de solidarité, nous confirme, que cette réforme a pour premier objet de baisser les pensions !

La casse continue...

Le gouvernement continue sur sa lancée avec une nouvelle attaque contre les plus modestes à travers les derniers propos du ministre de l'économie.

Il a clairement annoncé qu'il souhaitait revoir à la baisse un certain nombre d'aides sociales, un prétexte comptable pour une casse programmée qui ne cherche qu'à obliger nos concitoyens à accepter n'importe quel emploi, revendication du patronat pour permettre un peu plus de dumping social.

Des rapports récents montrent que les inégalités n'ont jamais été aussi grandes avec des richesses jamais aussi mal partagées.

La CGT dénonce cet état de fait et invite à la mobilisation pour stopper cette spirale infernale, revendiquant emplois, augmentations des salaires et amélioration de la protection sociale.

Égalité

Justice ?

La Fontaine écrivait « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ».

Aujourd'hui, les critiques adressées à la justice sont « Lente, incompréhensible, déshumanisée, élitiste, complaisante, inégalitaire ».

Cela correspond-il à la réalité, peut-on parler de deux poids deux mesures, voire de justice à deux vitesses ? Et bien « oui » répond une étude fondée sur plusieurs milliers de décisions de justice, « les moins favorisés sont plus lourdement condamnés ».

La justice à deux vitesses vient à la fois de décideurs politiques qui instrumentalisent la justice et de magistrats politisés qui interprètent la loi selon leurs convictions. Le projet de réforme de la justice qui doit être présenté, par le gouvernement, à l'automne prochain serait bien inspiré de prendre en compte cette étude.